

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017 à 19 Heures 30

MEMBRES PRESENTS : C. BALBUENA, L. BRESSON, M. BUISSON, C. CHANUT,
M. GRANJARD, A. LINAGE, J. PERIER, P.SIMIAND,
D.TCHIJEVSKY, J-L VENIAT, B.VISCOGLIOSI, K. ZANCA.

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES: A. DAYAN, M. FILIERE, M. GAUCHON,
J-C MUNARI, G.WAXIN.

Pouvoirs : M. GAUCHON à M. GRANJARD et J-C. MUNARI à R. PORRETTA.

La séance est ouverte à 19 heures 40

Le quorum est atteint les membres du conseil, peuvent délibérer.

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé

1° Demande de subvention au Conseil départemental pour la réalisation et l'extension de la maison des associations

(VOTE : 15 VOIX POUR), à l'unanimité

Ce dossier de travaux est en phase Avant Projet Définitif et a pour but la réalisation et l'extension de la maison des associations sur un bâtiment existant ; ceci pour répondre à un besoin récurrent de la part du milieu associatif.

Il rappelle que le permis de construire est en cours d'instruction et a fait l'objet d'une autorisation de dépôt par délibération du 30/09/2017.

Le montant du DCE est estimé de 42 300 € ht (50 760 € ttc).

Le conseil :

- ACCEPTE** le dossier de travaux pour la réalisation et l'extension de la maison des associations sur un bâtiment existant pour un montant de 42 300 € ht (50 760 € ttc)
- **ARRETE** les modalités de financement définies dans le plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre de l'axe «Autres bâtiments non productifs de revenus» afin de pouvoir financer ces travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande et pour la réalisation de ces travaux.

2° Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné pour la réalisation et l' extension de la maison des associations.

(VOTE : 15 VOIX POUR), à l'unanimité

Ce dossier de travaux est en phase Avant Projet Définitif et a pour but la réalisation et l'extension de la maison des associations sur un bâtiment existant ; ceci pour répondre à un besoin récurrent de la part du milieu associatif.

Il rappelle que le permis de construire est en cours d'instruction et a fait l'objet d'une autorisation de dépôt par délibération du 30/09/2017.

Le montant du DCE est estimé de 42 300 € ht (50 760 € ttc).

Le conseil :

- **ACCEPTE** le dossier de travaux pour la réalisation et l'extension de la maison des associations sur un bâtiment existant pour un montant de 42 300 € ht (50 760 € ttc)
- **ARRETE** les modalités de financement définies dans le plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné une subvention relevant du domaine "culture et socio-culturel" afin de pouvoir financer ces travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande et pour la réalisation de ces travaux.

3°) Création du poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet et suppression du poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps complet

(VOTE : 15 VOIX POUR), à l'unanimité

Vu la proposition sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe pour un agent au grade d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps complet ;

vU les critères définis pour l'avancement au grade supérieur qui sont l'ancienneté dans la collectivité, les compétences liées à la fonction :

l'agent concerné assure la gestion des dossiers et la paie du personnel ainsi que la comptabilité en fonctionnement ;

Le conseil :

- **DECIDE** de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/12/2017.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 012 « Charges du Personnel »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

4°) Création du poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet et suppression du poste d'adjoint territorial animation 2^{ème} classe à temps complet

(VOTE : 15 VOIX POUR) à l'unanimité

Vu la proposition sur le tableau d'avancement au d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe pour un agent au grade d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à temps complet ;

Vu les critères définis pour l'avancement au grade supérieur qui sont l'ancienneté dans la collectivité, les compétences liées à la fonction : l'agent concerné est responsable du service garderie, crée et anime les ateliers, gère le service (plannings et facturation).

Le conseil,

- **DECIDE** de créer le poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/12/2017.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 012 « Charges du Personnel »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

5°)Subvention au Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)

(VOTE : 15 VOIX POUR) à l'unanimité

La commune adhère au CAUE depuis de nombreuses années.

Institué par la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le CAUE exerce des missions de service public.

Il est à disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

La cotisation est révisée cette année à 200 € (payé 150 € en 2016)

Il est prévu au budget primitif 150 € au compte 65541 "Participation organisme de regroupement"

Le Conseil, **DECIDE** de régler au CAUE la cotisation d'un montant de 200 € pour 2017 et d'inscrire au budget primitif 2017 un complément de 50 € au compte 65541 "Participation organisme de regroupement".

6°) DECISION MODIFICATIVE N° 2
(VOTE : 15 VOIX POUR) à l'unanimité

Le conseil valide les transferts et réajustements de crédits suivants :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

65541 Compensation charges territoriales : + 50 €

022 Dépenses imprévues fonct. : - 50 €

7°)INFORMATIONS DIVERSES :

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE

- Compétence ZAE :
 - .Suite à ce transfert de compétence, l'attribution de compensation sera diminuée sur 2018 (montant estimé à - 9 000 €)
 - . Des travaux voirie sont à l'étude pour l'élargissement de la chaussée route de Saint Oblas, avec l'aménagement des accotements pour les piétons et places parking poids lourds jusqu'à l'intersection avec la rue de Mont Guillaume (montant prévisionnel des travaux de 63 443 € ht (76 131.60 € TTC)
La CC CND participe à hauteur de montant HT des travaux.
La commune budgétise le montant TTC et récupère le FCTVA.

- Mutualisation en cours pour étude et consultation sur :
 - .Elaboration du document unique
 - .Surveillance qualité de l'air intérieur des locaux recevant des jeunes enfants
 - .Regroupement de commande produits entretien ménager

2) TRAVAUX :

-Local médical : Un bureau médical est demandé pour une activité.
Pour ce local, deux professionnels ne peuvent exercer en même temps car l'accès est en commun.
Une étude sera envisagée sur la possibilité d'isoler le 1^{er} bureau et instaurer un accès pour le second de l'intérieur du local.
Mr le Maire sollicitera le conseil de Mr BORTOLI, l'architecte qui a réalisé la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bâtiment en 2014.

-Voirie 2017 :

Sont programmés :

- .route Saint Georges lieudit le Bertin : suppression du dos d'âne et remplacement par une chicane avec balisage
- . route Saint Georges lieudit le Vilnin : chicane avec balisage
- . route "Les Cours" : réfection chaussée
- . route Saint Just : réalisation d'un enrochement pour renforcer la voie

Coût : en Investissement : 18 832.80 € ttc et en fonctionnement 2 520 € ttc.

- Réseau Eaux pluviales Route de Saint-Georges : plusieurs actions seront engagées pour résoudre les différents problèmes liés aux eaux de ruissellement.

.Pont Etang : compte rendu réunion avec SI Rivières 4 vallées
Le coût à charge pour la commune est estimé à 37 726 € ttc

3) **AGENDA**

- Réunion Calendrier des Fêtes : Vendredi 06 octobre à 19 H 00
- Cérémonie 11/11 : Samedi 11 novembre à 10 h 30
- Fête de l'Avent : Vendredi 22 décembre à 17 h place du Village

Le prochain conseil est fixé le **JEUDI 09 NOVEMBRE 2017 à 19 H 00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 02 Octobre 2017

Le Maire : René PORRETTA

